

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE CHARLEVOIX

### AVIS DE CONVOCATION

#### VILLE DE LA MALBAIE

Séance extraordinaire du 27 juin 2011

A une séance extraordinaire du Conseil Municipal de la Ville de La Malbaie, tenue à 18h00, au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, ce 27<sup>e</sup> jour du mois de juin deux mil onze, à laquelle séance sont présents:

M. Pierre-Paul Savard, Conseiller  
M. Gilles Savard, Conseiller.  
Mme France Bouchard, Conseillère  
M. Ferdinand Charest, Conseiller  
M. Gaston Lavoie, Conseiller  
M. Blaise Lessard, Conseiller  
M. Jean Bourque, Conseiller

AVIS SPECIAL vous est par les présentes, donné par la soussignée, Me Caroline Tremblay Greffière et Responsable des communications de la Ville de La Malbaie, qu'une séance extraordinaire du Conseil de cette municipalité, est convoquée par son Honneur la Mairesse, Madame Lise Lapointe, pour être tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, le lundi 27 juin 2011, à 18 heures et qu'il sera pris en considération les sujets suivants:

- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Adoption du règlement no 933-11 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage no 757-02 de la Ville de La Malbaie;
- 3- Période de questions;
- 4- Levée de la séance.

Fait et donné à La Malbaie, ce 23<sup>e</sup> jour du mois de juin deux mil onze.

Me Caroline Tremblay, Greffière  
Responsable des communications

#### AVIS DE SIGNIFICATION

Je, soussignée, Me Caroline Tremblay, Greffière et responsable des communications, certifie que j'ai signifié l'avis ci-dessus à la conseillère Mesdames France Bouchard, Francine Pilote et Messieurs les conseillers Gilles Savard, Ferdinand Charest, Gaston Lavoie, Pierre-Paul Savard, Blaise Lessard et Jean Bourque en leur remettant ledit avis à la séance extraordinaire du 27 juin 2011 à 18 heures.

Donné à la Malbaie, ce 23<sup>e</sup> jour du mois de juin deux mil onze.

Me Caroline Tremblay, Greffière  
Responsable des communications

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE CHARLEVOIX

VILLE DE LA MALBAIE

Séance extraordinaire du 27 juin 2011

A une séance extraordinaire du Conseil Municipal de la Ville de La Malbaie, tenue à 18h03, au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, ce 27<sup>e</sup> jour du mois de juin deux mil onze, à laquelle séance sont présents:

M. Pierre-Paul Savard, Conseiller  
M. Gilles Savard, Conseiller.  
Mme France Bouchard, Conseillère  
M. Ferdinand Charest, Conseiller  
M. Gaston Lavoie, Conseiller  
M. Blaise Lessard, Conseiller  
M. Jean Bourque, Conseiller

Et sont absentes : Madame Francine Pilotte, Conseillère et Madame Johanne G. Tremblay Trésorière et Directrice Générale Adjointe.

Séance à laquelle assistait aussi : Monsieur Michel Briand Directeur Général et Directeur des Ressources humaines et Me Caroline Tremblay Greffière et Responsable des communications.

Formant quorum sous la présidence de son Honneur Mme Lise Lapointe, mairesse, il a été adopté ce qui suit:

La Présidente demande un moment de silence.

**1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**  
**RÉSOLUTION 264-06-11**

PROPOSÉ par le Conseiller Gaston Lavoie, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE DÉCLARER la séance dûment convoquée et ouverte.

**2 – ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 933-11 MODIFIANT CERTAINES**  
**DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 757-02 DE LA VILLE DE LA**  
**MALBAIE**  
**RÉSOLUTION 265-06-11**

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1), le Conseil peut modifier son *Règlement de zonage*;

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de La Malbaie et de ses contribuables de procéder à la modification de certaines dispositions du règlement de zonage numéro 757-02;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement deux jours ouvrables avant la présente séance et déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'avis de motion a été régulièrement donné par M. Pierre-Paul Savard à la séance extraordinaire de ce Conseil le 20 juin 2011, résolution no 262-06-11;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère France Bouchard, appuyé par le Conseiller Ferdinand Charest et résolu à l'unanimité que le projet de règlement numéro 933-11 modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage numéro 757-02 soit adopté.

À CES CAUSES, il a été ordonné et statué par règlement de ce Conseil et ledit Conseil ordonne et statue, ainsi qu'il suit, à savoir :

ARTICLE 1                    TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement s'intitule :

« Règlement modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage numéro 757-02 de la Ville de La Malbaie ».

ARTICLE 2                    MODIFICATION DE LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

La grille de spécifications annexée au Règlement de zonage numéro 757-02 pour en faire partie intégrante est modifiée de la manière suivante :

Autoriser l'usage « P-1 Classe Communautaire » dans la zone Ha-263.

ARTICLE 3                    ENTRÉE EN VIGUEUR

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**Déclaration de la Greffière et/ou de la Présidente concernant l'objet, la portée, le coût et le cas échéant le mode de paiement et remboursement du Règlement No 933-11**

Le Règlement No 933-11 a pour de modifier certaines dispositions du règlement de zonage no 757-02 de la Ville de La Malbaie.

S'ajoute au coût de ce règlement, les coûts de préparation du règlement et de la publication de l'avis public requis par la loi pour son entrée en vigueur.

**3 – PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions réservée aux citoyens a été tenue.

Aucune question n'a été posée.

**4 – LEVÉE DE LA SÉANCE**  
**RÉSOLUTION 266-06-11**

PROPOSÉ par le Conseiller Jean Bourque, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit levée à 18 h 05.

---

Lise Lapointe, Mairesse

---

Me Caroline Tremblay, Greffière  
Responsable des communications